

PERMIS MOTO A2 (- de 35 kw - 47ch) PACK CODE + 20h DE CONDUITE

■ OBJECTIFS

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la **catégorie A2** pour conduire une moto d'une puissance **inférieure ou égale à 35 Kw**.



Durée

20 HEURES PRATIQUE MINIMUM
8 HEURES PRATIQUE SUR PISTE
12 HEURES PRATIQUE EN CIRCULATION



Pré requis

Avoir 18 ans.
Être titulaire de l'ASSR 2 ou l'ASR.



Public concerné

Tout public.

■ DEROULEMENT

EPREUVE PRATIQUE (LA CONDUITE)

1ère épreuve d'admissibilité : une épreuve hors circulation (HC)

Il existe 4 étapes à franchir lors de cette épreuve HC. La réussite de ces 4 étapes prouvera à l'inspecteur que vous maîtrisez votre moto ainsi que les règles de sécurité routière :

- l'épreuve de plateau sans moteur
- l'épreuve de plateau à allure réduite
- l'épreuve de plateau à allure plus élevée
- une interrogation orale

2ème épreuve d'admissibilité : une épreuve en circulation

Pour passer cette épreuve en circulation, vous devez avoir réussi l'épreuve hors circulation. Pendant cette épreuve, vous conduisez une moto pendant 30 minutes en et hors agglomération, suivant les indications de l'examineur, relié à vous par une liaison radio.

Pendant cette épreuve vous devez montrer à votre moniteur que vous êtes capable de :

- vous équiper et vous installer sur votre moto
- connaître et utiliser les commandes
- dépasser et changer de direction
- communiquer avec les autres usagers/partager la chaussée
- adapter votre allure
- appliquer la réglementation

Maintenir les distances de sécurité obligatoires

■ METHODOLOGIE UTILISEE

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia
- Aires d'évolution spécialement aménagées
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

■ MODALITES

Porter une tenue adaptée :

- Un casque homologué
- Une paire de gants adaptés à la pratique de la moto
- Une paire de botte ou de chaussure montante
- Un blouson ou une veste à manches longues
- Un pantalon ou une combinaison

■ RESULTATS

Permis de conduire de la **catégorie A2**.

■ ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.



Ne sont pas inclus les frais suivants :
L'inscription au passage de l'examen du code en centre d'un montant de 30 € ;

www.furmazione.com